



Municipalité de Saint-Norbert séance extraordinaire du 24 mars 2014

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 24 mars 2014 à 20h00 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Jocelyn Denis
Était absent	Claude Thouin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance est ouverte à 20h00 par un moment de réflexion suggéré par monsieur le Maire, Guy Paradis.

Monsieur le maire, Guy Paradis et tous les conseillers, conseillères, Jacynthe Leduc, Yvon Laporte, Claude Thouin, Lise L'heureux, Annie Boucher et Jocelyn Denis ont reçus l'avis spécial en mains propres.

2- (14-03-215) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte, appuyé par monsieur Jocelyn Denis, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Engagement de la directrice générale/secrétaire-trésorière
4. Engagement de l'employé municipal temporaire
5. Avis de motion du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de St-Norbert
6. Adoption de la Politique Familiale Municipale-Municipalité Amie des Aînés (PFM/MADA)
7. Avis de motion d'un amendement au règlement de stationnement de la MRC de D'Autray
8. Clôture et levée de la séance

3- (14-03-216) ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :

Monsieur Jocelyn Denis déclare son intérêt pour ce point.

Le maire et les membres du conseil, à l'exception de monsieur Jocelyn Denis se sont réunis afin de se consulter pour le contrat de travail de la directrice générale /Secrétaire trésorière.

CONSIDÉRANT que madame Lucie Poulette occupe le poste de directrice générale par intérim depuis le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent lui offrir le poste de directrice générale-secrétaire trésorière;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame Lise l'heureux,
appuyé par madame Jacynthe Leduc,

et résolu à l'unanimité;

D'embaucher madame Lucie Poulette au poste de directrice générale/secrétaire-trésorière, d'autoriser le maire à signer ce dit-contrat contenant le traitement de les conditions de travail de madame Lucie Poulette et que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ce dit contrat.

4.- (14-03-217) ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE :

Monsieur Yvon Laporte déclare son intérêt dans l'engagement de l'employé municipal temporaire.

CONSIDÉRANT que notre employé municipal permanent est en congé parental,

CONSIDÉRANT que nous avons engagé un employé municipal temporaire pour son remplacement et que celui-ci est en maladie depuis le début janvier 2014;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu divers curriculum vitae et que nous avons sélectionné 3 candidats pour passer des entrevues et que deux des trois candidats étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Lise L'Heureux,

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'engagement de monsieur Cédric Côté pour le poste temporaire d'employé municipal, que son salaire horaire sera de 15.00\$, que la directrice générale sera la personne ressource pour lui donner les directives de travail en collaboration avec les 2 conseillers responsables de la voirie, des travaux publics et des bâtiments, que les normes du travail régiront ses conditions de travail.

5.- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DU «CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT :

Compte-tenu qu'il y a eu omission dans la procédure de ré-adoption du règlement 353 le 7 janvier 2014.

Monsieur Jocelyn Denis, conseiller donne avis de motion qu'un projet de règlement du «Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Norbert» sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption ou de sa ré-adoption.

6.- (14-03-218) ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE-MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PFM/MADA) :

CONSIDÉRANT que notre population a été consultée et qu'une compilation des données a été réalisée;

CONSIDÉRANT que notre Politique Familiale Municipale-Municipalité Amie des Aînés a été présentée aux citoyens de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT que cette politique est à notre entière satisfaction;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;

Et résolu à l'unanimité,

D'accepter la Politique Familiale Municipale-Municipalité Amie des Aînés (PFM/MADA) tel que proposé par le comité de la PFM/MADA

7-. **AVIS DE MOTION D'UN AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT :**

Remis à la prochaine séance, Nous n'avons pas reçu le projet de la MRC de D'Autray.

8-. **(14-03-219) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :**

L'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
appuyé par madame Annie Boucher,

et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h 17.

Lucie Poulette, directrice générale/
secrétaire-trésorière, par intérim

Guy Paradis, maire